



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

automobiles

Question écrite n° 112670

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur la réduction des émissions de CO2 par les véhicules automobiles. En effet, la Commission européenne a fixé comme objectif pour 2008, la réduction de celles-ci en deçà de 140 grammes par kilomètre parcouru. Or, selon une étude réalisée par la Fédération européenne « Transport et environnement », il semblerait que seuls les constructeurs Citroën, Fiat, Ford, Peugeot et Renault aient pris des mesures significatives en ce sens. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître sa position et ses intentions sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112670

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12880